

**Nasser-Eddine GHOZALI**  
*Maître de Conférence à l'Institut de Droit*  
*Juge à la Cour de Justice de l'O.P.A.E.P.*

# LES ZONES D'INFLUENCE ET LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

*Aspects juridiques de la politique de grande puissance*

Préface de Mr. C. CHAUMONT  
*Professeur à l'Université de Nancy II*  
*et à l'I.E.P. de Paris*



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES  
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Algèr)*

14-80

**Nasser-Eddine GHOZALI**

*Maître de Conférence à l'Institut de Droit  
Juge à la Cour de Justice de l'O.P.A.E.P.*

DN. 476

IN

I. 375  $\frac{1}{5}$

**LES ZONES D'INFLUENCE  
ET  
LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

*Aspects juridiques de la politique de grande puissance*

Préface de Mr. C. CHAUMONT  
*Professeur à l'Université de Nancy II  
et à l'I.E.P. de Paris*



**OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES**  
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

14-80

**Nasser-Eddine GHOZALI**

*Maître de Conférence à l'Institut de Droit  
Juge à la Cour de Justice de l'O.P.A.E.P.*

DN-476

IN

I.375  $\frac{1}{5}$

**LES ZONES D'INFLUENCE  
ET  
LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

*Aspects juridiques de la politique de grande puissance*

Préface de Mr. C. CHAUMONT  
*Professeur à l'Université de Nancy II  
et à l'I.E.P. de Paris*



**OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES**  
*1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)*

# TABLES DES MATIERES

## CHAPITRE INTRODUCTIF

<b>Méthodologie Générale</b> . . . . .	3
Les contradiction de la société internationale et du droit international public . . . . .	3
<b>I. – RELATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL PUBLIC</b> . . . . .	4
<b>II. – FONCTION DE LEGITIMATION DE L'ORDRE PAR LA DOCTRINE "CLASSIQUE"</b> . . . . .	10
A. – L'école du droit naturel . . . . .	11
B. – Le positivisme . . . . .	12
C. – L'école sociologique . . . . .	14
<b>III. – LA DIMENSION IDEOLOGIQUE DU DROIT INTERNATIONAL</b> . . . . .	16
A. – Le processus de formation des normes juridiques . . . . .	16
B. – Les bases sociales et politique du droit international public et leurs conséquences . . . . .	25
<b>IV. – ANNONCES DU PLAN</b> . . . . .	36

## PREMIERE PARTIE

### LES ZONES D'INFLUENCE ET LE DROIT INTERNATIONAL CLASSIQUE : LEUR COMPATIBILITE

<b>I. – LE CONCEPT DE ZONE D'INFLUENCE</b> . . . . .	41
A. – Le concept dans la doctrine classique . . . . .	42
1. La définition de J. Westlake . . . . .	42
2. La définition d'E. Nys . . . . .	43

B. — Le concept dans la doctrine juridique contemporaine . . .	43
1. L'approche de Lindley . . . . .	44
2. La définition de L. Oppenheim. . . . .	44
3. La définition de M. Martos. . . . .	44
C. — Appréciation . . . . .	45
1. Leurs insuffisances . . . . .	45
2. Systématisation . . . . .	46
II. — ANNONCE DU PLAN. . . . .	47
CHAPITRE I	
LES ZONES D'INFLUENCE RESULTENT DE LA POLITIQUE DE GRANDE PUISSANCE. . . . .	49
Section I: La notion de grande puissance dans le droit inter- national classique . . . . .	50
Paragraphe I: Le contenu politique de la notion de grande puissance: la grande puissance de facto . . . . .	51
A. — Définition. . . . .	51
1. La structure dualiste grands et petits Etats . . . . .	51
2. La grande puissance de facto . . . . .	52
B. — L'action de puissance : les trois éléments . . . . .	53
C. — La structure de l'hégémonie . . . . .	54
Paragraphe II: Les implications juridiques de la notion de grande puissance : la grande puissance de jure. . . . .	57
A. — Définition. . . . .	57
1. Approche juridique . . . . .	57
2. Les exemples de l'histoire juridique . . . . .	58
B. — Le droit public européen et la politique d'hégémonie. . . . .	60
1. La naissance de l'Etat-nation . . . . .	60
2. L'Etat-nation et l'idéal de puissance. . . . .	63

<b>Section II: Les fondements historiques des zones d'influence dans le droit international classique . . . . .</b>	<b>65</b>
Paragraphe I: Influence des doctrines politiques sur la norme juridique . . . . .	66
A. — L'exemple du principe de l'équilibre . . . . .	68
1. Son origine . . . . .	68
2. Définition. . . . .	69
B. — Equilibre et hégémonie . . . . .	71
1. L'équilibre ne limite pas l'hégémonie . . . . .	72
2. Le principe d'équilibre favorise l'hégémonie . . . . .	72
Paragraphe II: Les fondements socio-politiques de l'hégémonie. . .	74
A. — Le fondement économique: L'impérialisme . . . . .	75
B. — Les facteurs géo-politiques . . . . .	76
1. Définition. . . . .	76
2. Le facteur stratégique . . . . .	78
C. — La conscience de l'espace . . . . .	80
1. Le territorialisme . . . . .	80
2. La nature juridique du territorialisme. . . . .	81

## CHAPITRE II

<b>LE DROIT INTERNATIONAL CLASSIQUE: CRISTALLISATION JURIDIQUE DES SITUATIONS D'HEGEMONIE — LA JONCTION DU FAIT COLONIAL ET DU FAIT JURIDIQUE</b>	<b>83</b>
Section I: <b>Le rôle de la coutume dans l'acquisition des zones d'influence en droit international classique . . . . .</b>	<b>85</b>
Paragraphe I: La base doctrinale . . . . .	86
A. — Son contenu: du droit naturel au droit positif . . . . .	86
B. — Sa portée . . . . .	89
Paragraphe II: Le processus coutumier . . . . .	93

A. — La coutume résulte des usages des grandes puissances . . .	93
1. Ses caractères . . . . .	93
2. Sa structure . . . . .	95
B. — Les techniques du droit coutumier . . . . .	98
1. L'acquisition des territoires sans maître fondée sur la découverte et l'occupation . . . . .	98
a) La découverte . . . . .	99
b) L'occupation effective rendue nécessaire par les conflits de puissance . . . . .	100
2. Le territorialisme impose un détournement du principe d'effectivité au profit d'autres techniques . . . . .	103
a) Les raisons: l'inadéquation du principe de l'occupation effective à la politique de puissance . . . . .	103
b) Les résultats: les puissances coloniales inventent d'autres techniques . . . . .	104
— l'hinterland . . . . .	104
— ses variantes: la continuité et la contiguïté . . . . .	104
<b>Section II: Le rôle du traité dans l'acquisition des zones d'influence: Les traits inégaux . . . . .</b>	<b>106</b>
<b>Paragraphe I: Le droit conventionnel fondé sur l'accord avec l'entité coloniale . . . . .</b>	<b>107</b>
A. — Les concessions . . . . .	107
1. Les concessions stricto sensu . . . . .	107
2. Les territoires cédés à bail . . . . .	108
a) Les cessions intéressant les entités étatiques . . . . .	108
b) Les cessions dans les entités non civilisées . . . . .	109
B. — Les traités de protectorat . . . . .	111
1. Le protectorat colonial . . . . .	111
2. Le protectorat international . . . . .	112
<b>Paragraphe II: La technique conventionnelle du partage des zones d'influence . . . . .</b>	<b>114</b>

A. — Ses origines politiques . . . . .	114
B. — Les implications juridiques . . . . .	116
1. La technique du condominium: la zone d'influence conjointe . . . . .	117
2. La technique de la zone d'influence nationale exclusive . . . . .	119
C. — Sa fonction juridique: le caractère ambivalent . . . . .	120
1. La technique conventionnelle de la zone d'influence comme base juridique de l'occupation . . . . .	121
2. La technique conventionnelle de la zone d'influence comme titre juridique à la validation de l'occupation . . . . .	121
a) si l'occupation est fictive . . . . .	121
b) si l'occupation est effective . . . . .	122
D. — Ses effets à l'égard des tiers . . . . .	122
1. A l'égard des Etats . . . . .	123
2. A l'égard de l'entité territoriale sujette de la technique . . . . .	124
<b>Paragraphe III: La condition juridique des différentes sphères d'influence . . . . .</b>	<b>125</b>
A. — Son hétérogénéité . . . . .	126
1. Les distinctions formelles . . . . .	126
2. L'éléments matériel commun: la souveraineté limitée . . . . .	128
B. — Le statut: les servitudes internationales . . . . .	130
1. Leur légitimité . . . . .	130
2. Appréciation critique . . . . .	131
3. Le problème de la nature juridique des zones d'influence . . . . .	133
<b>Section III: Le cas particulier de l'acte unilatéral . . . . .</b>	<b>135</b>
<b>Paragraphe I: L'origine politique de la doctrine Monroe . . . . .</b>	<b>135</b>
A. — Définition . . . . .	135
1. Son origine . . . . .	135
2. Son processus dialectique . . . . .	137

B. — L'interprétation impérialiste de la doctrine . . . . .	140
1. La doctrine Monroë et la position nord-américaine vis-à-vis du panaméricanisme . . . . .	140
2. L'imposition d'un régime de police unilatéral . . . . .	141
Paragraphe II : La doctrine Monroë : acte unilatéral créateur de droit . . . . .	142
A. — Qu'est-ce qu'un acte unilatéral . . . . .	143
B. — L'intégration de la doctrine Monroë au droit international . . . . .	144
Conclusion à la section III — Appréciation critique . . . . .	146
CHAPITRE III	
LES ZONES D'INFLUENCE IMPLIQUENT L'INTERVENTION . . . . .	151
Section I : L'intervention directe . . . . .	153
Paragraphe I : Les fondements juridiques de l'intervention . . . . .	153
Paragraphe II : Ses manifestations : l'exemple américain . . . . .	156
A. — L'intervention pour cause juridique . . . . .	158
1. "L'intervention d'humanité" . . . . .	158
2. "L'intervention par traité" . . . . .	160
B. — Ses succédanés . . . . .	161
1. L'intérêt économique et financier . . . . .	161
2. Respect de la légation et du drapeau . . . . .	164
Section II : L'intervention indirecte : les moyens diplomatiques . . . . .	165
Paragraphe I : Les procédés de règlement pacifique des différends . . . . .	166
A. — Le procédé des négociations diplomatiques . . . . .	166
B. — La protection diplomatique . . . . .	167
C. — L'intervention diplomatique . . . . .	169

Paragraphe II : Les procédés indirects . . . . .	170
A. — La médiation . . . . .	170
B. — Les bons offices . . . . .	173
Conclusion . . . . .	174
Section III : La reconnaissance comme instrument de la politique de puissance . . . . .	175
Paragraphe I : Le caractère discrétionnaire de la reconnaissance . . . . .	176
A. — Les caractères de la reconnaissance d'Etat . . . . .	176
B. — Ses manifestations . . . . .	178
1. La reconnaissance prématurée . . . . .	178
2. La reconnaissance tardive comme Etat . . . . .	179
3. Formation et fabrication d'Etat . . . . .	179
— L'Exemple du Congo . . . . .	181
Paragraphe II : La reconnaissance de gouvernement . . . . .	182
A. — Le critère de la légitimité . . . . .	183
B. — Les conséquences politiques . . . . .	184
1. L'application de la doctrine Tobar-Wilson . . . . .	184
2. Son rejet . . . . .	186
Conclusion à la section III — Appréciation critique . . . . .	187
Conclusion à la première partie — Appréciation critique . . . . .	189

DEUXIEME PARTIE

LES ZONES D'INFLUENCE ET LE DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN LEUR INCOMPATIBILITE . . . . .	194
— L'actualité du sujet . . . . .	197
— Annonce du plan . . . . .	202

LES ZONES D'INFLUENCE DANS LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE CONTEMPORAINE . . . . .	204
Section I: La structure de la société internationale contemporaine. . . . .	205
Paragraphe I: La structure verticale de la société internationale: la bipolarité . . . . .	206
A. — L'origine des blocs . . . . .	207
1. La structure internationale d'après-guerre . . . . .	207
a) l'héritage territorial de l'après-guerre . . . . .	208
b) La guerre froide ou la tension d'hégémonie . . . . .	209
2. Les éléments de cette structure . . . . .	210
a) L'élément idéologique. . . . .	211
b) L'élément stratégique et militaire. . . . .	212
c) Les blocs et la neutralité . . . . .	214
B. — Les implications géo-politiques de la bipolarité . . . . .	215
1. La délimitation géographique des blocs: la frontière internationale . . . . .	216
a) Sa détermination . . . . .	216
b) Sa reconnaissance par les deux Grands . . . . .	217
2. Les mécanismes de cette délimitation . . . . .	219
a) La périphérie de la super-puissance: la loi de gravitation géo-politique . . . . .	219
— La canadisation . . . . .	220
— La finlandisation . . . . .	221
b) Quant à la périphérie des blocs: la ceinture de sécurité . . . . .	222
Conclusion: le déclin du territorialisme et les zones d'influence. . . . .	224
Paragraphe II: La structure horizontale de la société horizontale contemporaine. . . . .	225
A. — Bipolarité et zones d'influence . . . . .	226

1. Blocs et zones d'influence internationales . . . . .	226
a) "La zone d'influence gigogne" . . . . .	226
b) Zones d'influence et idéologie . . . . .	230
2. La structure des zones d'influence internationales . . . . .	233
a) Les zones d'influence horizontales. . . . .	234
b) Les zones d'influence verticales . . . . .	234
B. — Zones d'influence internationales et la zone intermédiaire . . . . .	234
1. Qu'est-ce que la zone intermédiaire ? . . . . .	235
2. La lutte d'influence dans la zone d'intermédiaire . . . . .	236
Section II: La politique de grande puissance: fondement des zones d'influence . . . . .	237
Paragraphe I: Les super-puissances et le principe hiérarchique. . . . .	238
A. — Les super-puissances et la hiérarchie des Etats dans la société internationale . . . . .	238
1. La hiérarchie des Etats dans la société internationale et ses déterminants . . . . .	238
2. Le schéma hiérarchique "Etat-pôle — Etat-satellite" . . . . .	241
3. L'affirmation du leadership dans la société internationale . . . . .	242
a) L'affirmation soviétique . . . . .	242
b) L'affirmation américaine. . . . .	243
B. — La nature multidimensionnelle de ce leadership . . . . .	244
1. Le leadership militaire. . . . .	244
2. Le leadership idéologique . . . . .	245
3. Le leadership économique . . . . .	246
C. — Les techniques de ce leadership . . . . .	249
1. L'assistance technique. . . . .	249
2. L'assistance militaire. . . . .	250
3. L'aide économique et financière . . . . .	251
Paragraphe II: Les implications politiques de cette hiérarchie . . . . .	254

A. — Les pressions d'hégémonie de la super-puissance . . . . .	254
1. La dépendance des Etats placés dans une zone d'influence horizontale . . . . .	254
2. La dépendance des Etats placés dans une zone d'influence verticale ou dans la zone intermédiaire . . . . .	257
a) Le chantage à l'aide . . . . .	257
b) L'interruption de l'aide . . . . .	258
c) L'étranglement économique . . . . .	258
B. — L'organisation de l'influence dans les zones d'influence internationales et la zone intermédiaire . . . . .	259
1. L'influence monopolistique de la super-puissance dans la zone d'influence internationale . . . . .	260
2. L'influence concurrente des deux super-puissances dans la zone intermédiaire . . . . .	261

CHAPITRE V

ASPECT JURIDIQUES DE LA POLITIQUE DE GRANDE PUISSANCE DANS LES ZONES D'INFLUENCE ET LES REGLES DU DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN . . . . .	263
Section I: La consécration du principe hiérarchique dans le droit international contemporain . . . . .	264
Paragraphe I: Les modalités de la consécration . . . . .	264
A. — Le principe hiérarchique et la technique institutionnelle . . . . .	264
1. L'institution est l'expression d'un ordre social . . . . .	265
2. Le rôle des grandes puissances dans la Société des Nations . . . . .	267
3. Le rôle du mandat et de la tutelle . . . . .	268
a) Le mandat . . . . .	269
b) La tutelle — les chapitres XI et XII de la Charte . . . . .	269
B. — La consécration du principe hiérarchique dans la doctrine juridique et dans la jurisprudence internationale . . . . .	270
1. Le principe d'effectivité comme technique de consécration . . . . .	270
a) La notion . . . . .	271
b) Les conditions de l'effectivité . . . . .	271
2. Les conséquences juridiques quant à la politique de grande puissance . . . . .	272

a) La doctrine Granborne et sa signification . . . . .	273
b) Le gouvernement international de fait d'après-guerre . . . . .	274
3. Sa consécration par la jurisprudence internationale . . . . .	277
4. Son acceptation par les petits Etats . . . . .	278
Paragraphe II: Les effets normatifs de la politique de grande puissance dans les zones d'influence et le droit international contemporain . . . . .	279
A. — Zones d'influence et souveraineté . . . . .	281
1. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes . . . . .	28
a) Le contenu de ce droit . . . . .	283
b) Ses contradictions . . . . .	284
2. Appréciation critique . . . . .	285
B. — Conséquences sur les autres principes du droit impératif général . . . . .	287
1. Les zones d'influence et le principe d'égalité juridique des Etats et des peuples . . . . .	287
a) Inégalité de facto et égalité juridique . . . . .	288
b) Les alliances inégales . . . . .	289
c) Les traités inégaux dans le droit international contemporain . . . . .	291
2. Les zones d'influence et le principe de non-intervention . . . . .	293
a) L'acceptation particulière du principe de non-intervention: Le renoncement à l'intervention dans la zone d'influence de l'adversaire . . . . .	293
b) Les formes de coercition non-militaire . . . . .	294
C. — Le droit impératif général, base de destruction des zones d'influence . . . . .	296
Section II: Le cas particulier des espaces non-habités . . . . .	299
Paragraphe I: Les zones d'influence et l'espace extra-atmosphérique . . . . .	299

A. — Les super-puissances et l'impossibilité d'appropriation nationale de l'espace . . . . .	300
B. — Appréciation juridique . . . . .	301
Paragraphe II: Les zones d'influence et l'Antarctique . . . . .	302
A. — Les revendications sur le territoire . . . . .	302
B. — Le traité des "12" aménage-t-il une zone d'influence collective ? . . . . .	303
CHAPITRE VI	
LES ZONES D'INFLUENCE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE . . . . .	305
Section I: Les zones d'influence et l'organisation des Nations-Unies . . . . .	306
Paragraphe I: La Charte, institutionnalisation de la notion de grande-puissance . . . . .	306
A. — Les déséquilibres originels de la Charte: institutionnalisation du principe hiérarchique . . . . .	307
1. L'équilibre des organes dans la Charte . . . . .	308
2. La pondération dans la Charte . . . . .	308
B. — Les déséquilibres dérivés . . . . .	311
1. L'équilibre des organes et le mode de fonctionnement de l'organisation des Nations-Unies . . . . .	311
2. L'échec de l'hégémonie collective des grandes puissances . . . . .	312
a) Causes . . . . .	312
b) Conséquences: l'échec du pouvoir de décider et le triomphe du pouvoir d'empêcher . . . . .	313
Paragraphe II: La portée de ce déséquilibre et les rapports disproportionnés d'influence dans l'Organisation des Nations-Unies . . . . .	313

A. — Le contournement du pouvoir d'empêcher par les Etats-Unis. L'intervention en Corée des Etats-Unis sous couvert des Nations-Unies . . . . .	314
B. — Sa consécration par la résolution D. Acheson . . . . .	315
1. La résolution D. Acheson . . . . .	316
2. Sa portée juridique et les zones d'influence . . . . .	317
Section II: L'organisation des Nations-Unies comme instrument de la politique de grande puissance . . . . .	319
Paragraphe I: Le rôle du veto dans le maintien et la conquête des zones d'influence . . . . .	320
A. — Le veto et d'admission aux Nations-Unies . . . . .	322
B. — La faculté d'empêcher les sanctions prévues par la Charte . . . . .	325
1. L'empêchement de l'expulsion de l'Afrique du sud de l'Organisation des Nations-Unies . . . . .	325
2. L'empêchement d'une condamnation d'Israël . . . . .	326
C. — Le veto et le droit impératif général . . . . .	326
1. Le veto et la persistance des situations coloniales: Les problèmes de Rhodésie et de Namibie . . . . .	327
2. Le veto et la souveraineté sur les ressources naturelles: Le cas du Canal de Panama . . . . .	327
3. Le veto et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes: Le cas Palestinien . . . . .	329
Conclusion: Appréciation juridique de la faculté d'empêcher . . . . .	330
Paragraphe II: Les grandes puissances et le vote majoritaire à l'Assemblée générale . . . . .	331
A. — Les procédés institutionnels de la politique de grande puissance à l'Assemblée générale . . . . .	334
1. La problématique des groupements d'Etats à l'Assemblée générale et les clientèles automatiques . . . . .	334
2. L'utilisation des clientèles automatiques . . . . .	337
a) L'emprise américaine sur l'Assemblée générale . . . . .	338

b) Son utilisation, dans le problème de la représentation de la Chine . . . . .	338
– L'imposition de la question comme une question de procédure . . . . .	339
– L'imposition de la question comme une question de importante . . . . .	340
– La perte du principe majoritaire et l'échec de la théorie des deux Chines . . . . .	341
3. Le renversement de la majorité et la fin des votes automatiques . . . . .	342
4. Conséquences: La fin de l'utilisation de l'art. 27 dans les questions coloniales . . . . .	342
<b>B. – Les procédés diplomatiques: la diplomatie parlementaire à l'Assemblée générale . . . . .</b>	<b>344</b>
1. Les modes d'influence: "Les casus pressus". . . . .	346
2. Le domaine d'action du "casus pressus". . . . .	347
a) Les interventions . . . . .	347
b) Le parrainage des projets de résolution. . . . .	347
c) Le vote . . . . .	348
<b>Conclusion: Suprématie des grandes puissances aux Nations-Unies et revendications des Etats nouveaux . . . . .</b>	<b>349</b>
<b>Section III: La politique de grande puissance et les institutions spécialisées à caractère financier . . . . .</b>	<b>352</b>
<b>Paragraphe I: La stratégie américaine de l'aide et de la politique d'influence des Etats-Unis sur la B.I.R.D. et le F.M.I . . . . .</b>	<b>353</b>
A. – La finalité politique de l'aide . . . . .	353
B. – Les conditions et les procédés d'obtention de l'aide. . . . .	354
<b>Paragraphe II: L'utilisation de la B.I.R.D. et du F.M.I. à des fins politiques nationales . . . . .</b>	<b>355</b>
A. – L'utilisation de la B.I.R.D . . . . .	355
B. – L'utilisation du F.M.I . . . . .	355

CHAPITRE VII

LE REGIONALISME INTERNATIONAL, SUPPORT DE L'HEGEMONIE DES GRANDES PUISSANCES. . . . . 357

**Introduction :**

I. – Le régionalisme international et la Charte des Nations-Unies . . . 358

II. – La notion d'agression indirecte et le droit de légitime défense . . 359

a) Les lacunes de la Charte en matière de qualification de l'agression. . . . . 360

b) L'agression indirecte: fait-condition du "casus foederis" dans une zone d'influence . . . . . 361

III. – La norme fondamentale de l'interdiction du recours à la force. . . . . 366

Section I: Le socialisme international et l'intervention . . . . . 367

Paragraphe I: L'intervention à la demande du gouvernement légal, ou intervention unilatérale, sous couvert de l'intervention sollicitée. . . . . 369

A. – Le soi-disant appel du gouvernement légal et l'intervention soviétique en Hongrie. . . . . 370

1. La thèse soviétique. . . . . 370  
2. Appréciation critique . . . . . 371

B. – L'acception particulière du droit de légitime défense et l'intervention des "cinq" en Tchécoslovaquie . . . . . 373

1. L'argumentation juridique soviétique: son rejet . . . . . 374  
2. La justification politique se heurte au droit impératif général: son rejet . . . . . 376

Paragraphe II: Systématisation: "Droit acquis" de la superpuissance à l'intervention dans sa zone d'influence internationale . . . . . 378

A. – La menace au socialisme est une violation du statu quo . . 378

B. – Sécurité régionale et protection de la zone d'influence . . . 379

1. L'internationalisme prolétarien . . . . .	380
2. La communauté socialiste et la soi-disant doctrine de "la souveraineté limitée" . . . . .	382
3. "Souveraineté limitée" et zones d'influence internationales . . . . .	383
<b>Section II: Le communisme: menace à la démocratie et à la sécurité des Etats-Membres de l'O.E.A . . . . .</b>	<b>384</b>
<b>Paragraphe I: Le communisme est incompatible avec la "démocratie américaine" . . . . .</b>	<b>385</b>
A. — Le système coercitif de l'O.E.A . . . . .	385
1. L'institutionnalisation de l'anti-communisme . . . . .	386
2. Son application au communisme cubain . . . . .	387
B. — La "crise des missiles" et la quarantaine de Cuba . . . . .	389
1. L'endossement de la quarantaine par l'O.E.A. . . . .	389
2. Appréciation critique de la quarantaine . . . . .	390
3. Les zones d'influence et la notion "d'agression économique" . . . . .	393
<b>Paragraphe II: Couverture de l'agression américaine à Saint-Domingue par l'O.E.A. . . . .</b>	<b>394</b>
A. — L'intervention militaire unilatérale des Etats-Unis . . . . .	395
1. Le prétexte de "l'intervention d'humanité" . . . . .	395
2. Couverture de l'intervention par l'O.E.A. . . . .	397
B. — Appréciation critique . . . . .	399
<b>Section III: Eléments communs à la politique des deux super-puissances dans leurs sphères d'initiative . . . . .</b>	<b>401</b>
<b>Paragraphe I: Les réactions centrifuges dans la périphérie et les super-puissances . . . . .</b>	<b>401</b>
A. — L'intervention et le maintien de la discipline . . . . .	402
B. — La consécration juridique: "la normalisation" . . . . .	404
<b>Paragraphe II: Le droit d'intervention des super-puissances dans leur zone d'influence. . . . .</b>	<b>406</b>

A. — L'intervention à l'intérieur des zones d'influence échappée à l'action de l'Organisation des Nations-Unies . . . . .	407
1. Cas de l'action militaire . . . . .	407
2. Les autres formes de coercition . . . . .	409
B. — Appréciation juridique . . . . .	410
<b>Conclusion au chapitre VII: l'incompatibilité de la sécurité collective avec les zones d'influence. . . . .</b>	<b>413</b>
<b>CONCLUSION GENERALE: LE POUVOIR ET LE DROIT DANS LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE CONTEMPORAINE . . . . .</b>	<b>418</b>
I. — RAPPORTS DE LA SUPER-PUISSANCE AVEC SA ZONE D'INFLUENCE . . . . .	419
II. — LES RAPPORTS DES SUPER-PUISSANCES AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES . . . . .	422
III. — LES RAPPORTS ENTRE LES DEUX SUPER-GRANDS . . . . .	425